

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Octobre 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit à 16 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

OBJET

Perception de la  
taxe de séjour.

58129

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Routin, Castelneau, Gausseil Barrot, Couzinet, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domocq, Etcheber, Bourdoille, Narteau, Rochedezeux, Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.

Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées ( 2 voix contre M. Papeau et M. Guichaoua).

Le Conseil Municipal

- accepte les propositions de M. TOLLET demeurant 28 av. Emile Zola qui veut bien poursuivre la perception de la taxe de séjour dans le secteur de Royan où elle n'a pas été perçue par faute de personnel.

M. Tollet recevra pour cette tâche la somme de 70.000 frs, les frais de correspondance étant supportés par la ville.

- dit que les émoluments accordés à M. TOLLET seront mandatés chapitre XXXI du budget communal.

Approuvé

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE à TITRE EXCEPTIONNEL  
ROCHEFORT S/MER le 3 Décembre 1958  
Le Sous-Préfet  
signé: illisible

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Pour Copie conforme  
Mairie de Royan, le 5 décembre 1958  
Pr le Maire & Adjoint Délégué

L. SEUGNET